Les subsides

Tout le temps que les ministériels récitent leur litanie de programmes fédéraux, je me répète intérieurement que ce n'est que de la frime. Des sommes insignifiantes sont mises à la disposition d'un nombre restreint de personnes en vertu de programmes qui sont conçus pour faire le plus de tapage dans les médias et en relations publiques, mais qui ne règlent rien.

Le programme d'extension est l'un de ceux que les libéraux ont mentionnés. Au cours de la tournée que les quatre libéraux, les deux conservateurs et le néo-démocrate membres du groupe de travail ont effectuée, ils ont constaté que c'était un excellent programme, mais, monsieur le Président, un an et demi plus tard, ce programme a perdu de son ampleur, il est moins bien financé et moins utilisé. C'est parce que le gouvernement n'en recueille pas tout le mérite. C'était un programme du secteur privé que dirigeaient des organismes privés avec l'aide gouvernementale. Mais le gouvernement ne pouvait pas s'en vanter parce que les fonctionnaires n'étaient pas en cause.

Nous constatons que les programmes efficaces à coût moindre sont éliminés et remplacés par des campagnes tapageuses de relations publiques qui n'aident personne à trouver du travail.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député sur la question de compétence qu'a soulevée le député de Gaspé (M. Cyr). Aux termes de la loi nationale sur la formation qui a été présentée l'année dernière, le gouvernement fédéral est autorisé à inaugurer ces programmes essentiels de recyclage dont nous parlons. Le député a-t-il vu cette action se réaliser dans l'une ou l'autre des régions du Canada qu'il a visitées au cours des dernières semaines et des dernières mois?

M. Hawkes: Non. J'ai participé à la rédaction du projet de loi en ma qualité de membre du comité. Il m'a semblé qu'il était raisonnable et qu'il pourrait être utile.

Le ministre chargé de la condition féminine a suggéré aujourd'hui qu'aucune des provinces ne s'intéressait aux problèmes des femmes. Or, dans la plupart des provinces, et pas seulement au Québec, il y a des services et des ministres chargés des questions touchant les femmes.

Ce genre de déclaration trompeuse donne la mesure de la situation dans laquelle nous nous trouvons et cela rend d'autant plus difficile toute collaboration entre le gouvernement fédéral et les organismes provinciaux en vue de la résolution des problèmes.

M. Althouse: Monsieur le Président, le député a énuméré toute une série d'exemples d'inégalités dont sont victimes les femmes sur le marché du travail. Il n'a pas eu le temps de terminer son intervention et n'a pu par conséquent proposer des solutions.

Je n'ai qu'une connaissance restreinte des problèmes touchant les femmes étant donné que je ne faisais pas partie du comité, mais je sais ce qu'il en est dans ma province. Depuis que les conservateurs ont repris le pouvoir aux néo-démocrates, je constate que bon nombre des programmes de mesures positives destinés aux femmes et aux autochtones ont été supprimés au nom de la défense de la libre entreprise. Le député pourraitil nous dire comment son parti compte garantir l'égalité des hommes et des femmes sur le marché du travail? A-t-il l'intention de proposer la mise sur pied de nouveaux programmes d'action positive? Vont-ils réclamer des chefs d'entreprises qu'ils versent le même salaire à leurs employés féminins qu'à leurs employés masculins?

M. Hawkes: Monsieur le Président, il y a, je crois, trois ministres féminins au sein du gouvernement de la Saskatchewan. Le gouvernement néo-démocrate n'en comptait aucun.

Pour ce qui est de trouver une solution au problème, elle était à la portée des députés en décembre 1979, à l'époque où les conservateurs dirigeaient le pays. Le gouvernement d'alors croyait fermement au principe de l'égalité des sexes et a pris des mesures en conséquence. A preuve, la nomination de femmes aux postes de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de haut commissaire en Grande-Bretagne, deux postes d'une grande importance. Le gouvernement montrait ainsi son attachement au principe de l'égalité des sexes. Monsieur le Président, il faut montrer l'exemple, Je suis fier d'avoir fait partie d'un gouvernement qui a pris autant de mesures positives en si peu de temps et j'ai hâte de renouveler l'expérience.

Mme Erola: Monsieur le Président, le député a laissé entendre que l'on avait diminué le nombre des programmes Extension. Sait-il combien de programmes du genre existaient lorsque son parti a pris le pouvoir et combien il y en a à l'heure actuelle? Pourrait-il nous fournir des chiffres?

M. Hawkes: Monsieur le Président, on dirait que le ministre les connaît ces chiffres. Ce serait bien la première fois qu'elle connaît quelque chose à son ministère.

Je voudrais pour ma part lui demander s'il y en a autant aujourd'hui qu'il y a un an, lorsque le comité tripartite a recommandé la multiplication des programmes Extension. On en compte à l'heure actuelle moins qu'à l'époque où le comité a déposé son rapport.

M. le vice-président: Le temps consacré aux questions est écoulé.

[Français]

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me joindre à mes collègues députés de ce côté-ci de la Chambre pour faire le bilan extrêmement positif de notre gouvernement depuis 1980 en ce qui touche aux questions relatives à la femme au Canada. Je crois que mon collègue parlait tantôt d'hypocrisie. Je n'irai pas dire des mots aussi durs à l'égard de l'opposition, je parlerai plutôt d'ignorance.

En faisant le bilan, je crois, monsieur le Président, qu'un gouvernement se doit d'asseoir son action sur une loi fondamentale comme la Charte canadienne des droits et libertés que nous retrouvons dans la Constitution. Nous reconnaissons que cette charte des droits, grâce à la clause relative à l'égalité, savoir la permission d'avoir des programmes d'action positive et reconnaissant l'égalité, a été adoptée par le Parlement du Canada sur l'initiative d'un gouvernement libéral. Monsieur le Président, souvenons-nous qu'il n'y a pas eu de gouvernement conservateur qui a proposé une charte des droits dans la Constitution canadienne; souvenons-nous également des gouvernements conservateurs à travers le pays qui se sont opposés à cette charte et qui nous ont obligés à inscrire une clause nonobstant qui actuellement sert justement à brimer les droits des travailleuses du Québec; souvenons-nous enfin que la base fondamentale des droits des femmes au Canada se trouve maintenant dans la Constitution du Canada, et ce grâce à un gouvernement libéral.